



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### RSA

Question écrite n° 40620

#### Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la situation de la caisse d'allocations familiales de la Charente devant le retard pris dans la mise en oeuvre des moyens nécessaires à la généralisation du revenu de solidarité active. Selon la CAF, l'instruction et le paiement des dossiers pourrait concerner près de 18 000 personnes sur le département de la Charente. L'un des enjeux majeurs, pour permettre la réussite de cette réforme, réside notamment dans les moyens humains et matériels qui doivent être mobilisés, et qui font défaut à ce jour. Il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en place afin de respecter les délais prévus pour la mise en place du RSA et pour ne pas courir le risque d'une forte dégradation du service dans son ensemble.

#### Texte de la réponse

Le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté remercie l'honorable parlementaire de cette question qui traduit son souci de voir la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) s'accompagner de moyens suffisants à sa mise en oeuvre. Comme il le souligne à juste titre, cette réforme induira une charge supplémentaire pour les CAF qui assureront le service du RSA. La loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a été promulguée le 1er décembre dernier. Le revenu de solidarité active entrera en vigueur le 1er juin 2009. Les semaines à venir seront déterminantes pour le succès de la réforme. Au-delà de la finalisation et de la publication des textes d'application de la loi, l'enjeu central réside dans la qualité du partenariat local qui sera noué par le conseil général, les organismes chargés du service de la prestation, pôle emploi et l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'accompagnement. Le Gouvernement est pleinement conscient de la charge supplémentaire induite par la mise en oeuvre du RSA ainsi que de son impact en termes de procédures et de métier pour la branche famille. C'est la raison pour laquelle, sans attendre la conclusion des négociations de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion liant la Caisse nationale des allocations familiales et l'État, le Premier ministre, sur la base d'une mission de l'inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), a demandé au Fonds national des solidarités actives d'abonder le Fonds national de gestion administrative de la branche famille pour financer un volume de 1 621 emplois qui seront affectés dans les caisses d'allocations familiales à la gestion du revenu de solidarité active. Ces postes seront pourvus pour partie par les redéploiements internes autorisés par les gains de productivité réalisés au sein de la branche et pour partie par de nouveaux recrutements : 1 007 postes supplémentaires sont ainsi affectés au réseau des CAF. Ces charges de personnel - ainsi que les autres coûts de mise en oeuvre, de nature informatiques en particulier - s'imputeront sur la ligne de 100 millions d'euros dédiée à cet usage au sein du Fonds national des solidarités actives. Forte de ces nouveaux moyens, la branche famille sera en mesure de faire face à ses nouvelles missions et de relever le défi de la généralisation du revenu de solidarité active.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Lambert](#)

**Circonscription** : Charente (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 40620

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire** : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 janvier 2009, page 686

**Réponse publiée le** : 17 mars 2009, page 2646